



# *Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton*

---

## Avis public

### Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Les élus municipaux adopteront lundi le 10 septembre 2018, lors de la séance ordinaire du Conseil le règlement 2018-118 remplaçant le règlement 2018-115 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

**Les modifications portent sur l'ajout de l'article 4.16 Règles après-mandat pour les personnes suivantes :**

- 1. le directeur général et son adjoint;**
- 2. le secrétaire-trésorier et son adjoint;**
- 3. le trésorier et son adjoint;**
- 4. le greffier et son adjoint;**

Donné à Saint-Isidore-de-Clifton, ce 9 août 2018.

---

Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe